

1. Unité administrative

Service de sélection des gens d'affaires

2. Numéro du dossier

3. Numéro de référence individuel

Le présent certificat atteste que le requérant identifié ci-dessous répond aux exigences du Québec conformément à la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2) et au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (R.R.Q., c.M 23.1,r.2).

4. Nom à la naissance

7. Date de naissance

5. Prénom

8. Sexe

6. Autre nom ou prénom

Code

9. Catégorie

10. Nombre de personne

AL Investisseur

11. Région de destination

06 Montréal

12. Classification nationale des professions

Année

Classification type des industries

13. Entrevue

14. Connaissances linguistiques

15. CSQ antérieur

16. Programme spécial

R

NF

0

17. Bureau fédéral

18. Autre numéro de référence

BVC de ANKARA

19. Remarque

Date de début de placement : 9 novembre 2016.

21. Date d'échéance

2019-11-17

Code

Le présent certificat n'est ni une pièce d'identité, ni un document d'admission. Il ne saurait en aucun cas dispenser son titulaire du document délivré par le Gouvernement du Canada.

Conservez-le cependant précieusement ; il pourra vous être demandé au Québec.